



Enseignement général de défense
Cycle «Préparation, programmation et budget »

Synthèse de la conférence sur le thème

"La mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances"

prononcée par Monsieur MORDACQ
le 13 décembre 2004.

Fiche documentaire

1. Conférence sur « La mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances » par Monsieur Mordacq, directeur de la réforme budgétaire
2. Préparation, programmation, budget
3. Chef d'escadron (Terre) Thierry Rouxel (France)
4. 13 décembre 2004
5. Division B
6. Compte rendu de la conférence
7. Après avoir rappelé le cadre de la réforme budgétaire, Monsieur Mordacq a décrit les nouvelles conditions du budget pour finir par le projet de lois de finances 2005.
8. Mots clefs : *planification/programmation/budget/loi organique relative aux lois de finances*



CYCLE « PLANIFICATION, PROGRAMMATION, BUDGET »

COLLEGE INTERARMEES
DE DEFENSE
CEN ROUXEL (B6)

Synthèse de la conférence sur le thème

« La mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances »

prononcée par Monsieur Mordacq

le 13 décembre 2004.

Le vote de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) est l'aboutissement d'un accord politique trans-partisans : il est le fruit d'une initiative parlementaire et d'un gouvernement à la couleur politique différente. La LOLF a 3 objectifs fondamentaux : améliorer la transparence, favoriser la stratégie pluriannuelle, accroître l'efficacité de la gestion publique.

La LOLF permet au Parlement de jouer un nouveau rôle :

- dans le contrôle de l'action du gouvernement (pouvoirs d'audition renforcés)
- dans l'examen des crédits (100% des crédits seront discutés, contre 6% aujourd'hui)

I. Le cadre stratégique de la réforme.

11. Nouvelle présentation du budget.

Le budget est dorénavant divisé en 47 missions, dont 34 pour le budget général. Le Parlement détient un droit d'amendement au sein de ces missions (qui peuvent être ministérielles ou interministérielles). Les 4 missions du ministère de la Défense sont : défense, mémoire et liens avec la Nation, sécurité, recherche.

Au niveau subordonné 158 programmes, dont 132 pour le budget général (8 pour le ministère de la Défense), servent à la mise en œuvre des politiques publiques. Les crédits servent à la mise en œuvre des actions (au nombre de 580) qui ne relèvent que d'un seul ministère.

12. Le pilotage par la performance.

Partant d'une définition commune à tous les acteurs des objectifs et indicateurs, le Comité Interministériel d'Audit des Programmes mesure la réalisation des objectifs.

13. Une nouvelle comptabilité.

Une comptabilité de caisse/budgétaire demeure (suivi des autorisations d'engagement et crédits de programme) mais une comptabilité d'exercice sur la constatation des droits et obligations (proche des règles de comptabilité des entreprises) est mise en place, ainsi qu'une analyse du coût des actions certifiée par la Cour des Comptes.

La LOLF engendre surtout de nouveaux processus comptables et budgétaires : l'ordonnateur et le comptable restent mais le gestionnaire responsable devient l'acteur central de la dépense et des recettes.

II. Conditions d'un pilotage.

21. Nouveaux principes de gestion : liberté et responsabilité.

- Liberté : elle est réalisée au travers des principes de globalisation (ex : le ministère de la Défense passe de 56 chapitres à 8 programmes), la fongibilité asymétrique des crédits entre titres et actions (avec cependant un plafond de masse salariale).

- Responsabilité : s'engager sur un objectif veut dire rendre compte des résultats de l'activité des services.

22. Nouvelles responsabilités.

Sous l'autorité du ministre le pilotage est assuré par le responsable du programme, la gestion est prise en compte par le responsable du budget opérationnel de programme (BOP), ce BOP étant une déclinaison du programme sur un périmètre ou un territoire.

III. Le projet de loi de finances 2005 : une nouvelle étape.

Les étapes à venir du projet de loi de finances 2005 sont les suivantes :

- présentation des crédits à titre indicatif, du budget exprimé en missions, programmes et actions au format LOLF ;

- présentation avec un an d'avance des avant-projets annuels de performances (stratégie, objectifs et indicateurs de performance) ;

- montée en puissance au cours de l'année de l'expérimentation de la LOLF (65 programmes et 500 services) ;

- réactions du Parlement sur les avant-projets annuels de performances.

A noter : l'exécution du projet de loi de finances 2006 se fera à compter du 1^o janvier 2006 au format LOLF.

IV. Conclusion.

La mise en œuvre de la LOLF nécessite une implication au plus haut niveau pour être un plein succès. L'intégration des responsables de programmes dans le dispositif de gestion du projet est également nécessaire. Enfin cette mise en œuvre entraîne nécessairement une nouvelle répartition des rôles entre administration centrale et déconcentrée, elle demande aussi une large diffusion d'une nouvelle culture de responsabilité et une formation de managers publics. La formation interne à la LOLF déjà existante dans les ministères montre l'ampleur de la tâche.